



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO 47 DU 21 JUIN 2011

CABINET DU PRÉFET DE RÉGION

N° 1631 Récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Pierrick TROUCHAUD

Par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011

Article 1^{er} - La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Pierrick TROUCHAUD.

Article 2 - Le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

N° 1632 Nomination des Membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation

Par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2011

Article 1^{er} : Le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation est composé comme suit :

Premier collège :

- Monsieur le Préfet, président du Conseil
- Madame le Maire de LILLE ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil général ou son représentant
- Monsieur le Délégué militaire départemental ou son représentant
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou son représentant
- Madame la Directrice des archives départementales ou son représentant

Deuxième collège :

- Membres au titre des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée

Madame BLOCHET Marthe, union nationale des combattants

Monsieur CAMUS Jules, association des anciens et amis d'Indochine

Monsieur CHARRET Pierre, association des anciens combattants et amis de la Résistance

Monsieur GAYET Pierre, association des anciens et amis d'Indochine

Monsieur TROUPIN Adolphe, association des victimes rescapées des camps nazis du travail forcé

Monsieur VENTURE James, union nationale des combattants

- Membres au titre de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Monsieur AGACHE Lucien, association départementale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – théâtres d'opération extérieures et veuves du Nord

Monsieur BLANQUART Victor, union nationale des combattants

Monsieur BUINO Edgard, union nationale des combattants

Monsieur CHANAL Maurice, fédération nationale des anciens combattants d'Algérie

Monsieur DELCROIX Michel, association départementale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – théâtres d'opération extérieures et veuves du Nord

Monsieur DEMARQUE Marcel, union nationale des combattants

Monsieur DREMIERE Marc, union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre

Monsieur HEOIS Michel, association départementale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – théâtres d'opération extérieures et veuves du Nord

Monsieur LECLERCQ Bernard, association départementale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – théâtres d'opération extérieures et veuves du Nord

Monsieur LEMANT Jean-Luc, fédération nationale des anciens combattants d'Algérie

Monsieur LINNE Jean-Marie, fédération nationale des anciens combattants d'Algérie

Monsieur MEBIROUK Messaoud, conseil régional des associations de harkis du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur RENARD Jean-Claude, union nationale des combattants

Monsieur TONELLY Giovanni, association républicaine des anciens combattants

Monsieur TRICOT Joël, union nationale des combattants

Monsieur PONTIEUX Bernard, union nationale des anciens combattants d'Indochine et territoires d'outre-mer

- Membres au titre des opérations postérieures au 2 juillet 1964

Monsieur CASTRE Alain, union nationale des combattants

Monsieur VYDT Nicolas, fédération nationale des anciens des missions extérieures

Troisième collège :

- Membres au titre des associations de titulaires de décoration

Monsieur DORCHIES Maurice, association des médaillés militaires du Nord

Monsieur KESTELOOT Roger, association nationale des membres de l'ordre national du mérite

Monsieur LAMON Jean-Victor, société des membres de la Légion d'honneur, section du Nord

- Membres au titre des associations de mémoire

Monsieur DEBERGHES Robert, association des amis de la fondation pour la mémoire de la Déportation

Monsieur GARDON Jean-Baptiste, association des professeurs d'histoire-géographie
Monsieur VANDERPOTTE Jean-Marc, souvenir français

- Membres au titre des associations de sauvegarde du lien armée-nation

Monsieur RITAINE Serge, association des mutilés de guerre du Douaisis
Monsieur BARTKOWIAK Henri, amicale des anciens artilleurs du Nord
Monsieur SCOTTO D'APOLLONIA Gérard, union nationale des anciens chasseurs d'Afrique, section du Nord

Article 2 : La durée du mandat des membres du conseil est fixée à 4 ans, à compter du 1^{er} juin 2011.

Article 3 : Le secrétariat est assuré par Monsieur le directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Article 4 : Le directeur de cabinet du Préfet et le directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

N° 1633

Arrêté préfectoral portant déclassement du domaine public

Par arrêté préfectoral en date du 21 juin 2011

Article 1^{er} - Est prononcé le déclassement des deux emprises foncières cadastrées section AY n°9 et AY n° 10, situées sur la parcelle de l'Ecole Nationale de Police de Roubaix/Hem inscrites au référentiel du parc immobilier de l'Etat sous le numéro Refx 109 289.

Article 2 - L'original de la présente décision est transmis au responsable du service de France Domaine Nord.

Article 3 - Cette opération de déclassement prendra effet à la date de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

N° 1634

Délégation du comptable du service des entreprises de MAUBEUGE, M. COURTE ANDRE

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
 - des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;
 - des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de MAUBEUGE dont les noms suivent :
Mme MOLITOR Roselyne, contrôleur principal, M.MEAUX Daniel, contrôleur principal, M.DEMAILLY Sébastien, contrôleur principal, M.LEKIEN Marc, contrôleur.
-

N° 1635

Délégation du comptable du service des entreprises de CAMBRAI, Mme RAQUIN BRIGITTE

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
- des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;

- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 15 000 euros aux agents de catégorie A exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de CAMBRAI dont les noms suivent :
M. GOURAUD Roland

- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de CAMBRAI dont les noms suivent :
M. BERA Jean-Luc, Mme BIVER Monique, Mme BOURLET Béatrice, Mme BRIDEL Marie-Josée, M. DELASAUVAGERE Patrick, M. DETRAIT Alain, Mme DIEU Catherine, M. MARCEDDU Nicolas, Mme MOSIEK Fabienne, M. PAGE Didier.

N°1636 Délégation du comptable du service des entreprises de LE QUESNOY, M. VAN HOUTTEGHEM EMILE

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
- des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de LE QUESNOY, dont les noms suivent :
M. BISIAUX Christian, M. LAFONTAINE Sylvain, Mme CARDON Annie.

N° 1637 Délégation du comptable du service des entreprises de LE LILLE Ouest, M. MORLIGHEM YVES

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
- des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 15 000 euros aux agents de catégorie A exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de LILLE OUEST dont les noms suivent:
M. ROUSSEL Pierre-Marie.
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de LILLE OUEST dont les noms suivent : Mme BEZSILKO Béatrice, M. DESQUIENS Stéphane, M. DUPONT Sébastien, M. MAITRE Laurent, Mme PETIT Laurence, Mme SCHERER e PETIT Laurence, Mme SCHERER Noëlle.

N° 1638 Délégation du comptable du service des entreprises de VALENCIENNES VAL DE SCARPE, Mme SIMON EVELYNE

Par décision en date du 15 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
- des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 15 000 euros aux agents de catégorie A exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de VALENCIENNES VAL DE SCARPE, dont les noms suivent:
Mme CAUCHY Francette.
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de VALENCIENNES VAL DE SCARPE, dont les noms suivent :
Mme LEPORCQ Dominique, M. PETIT Philippe.

N° 1639 Délégation du comptable du service des entreprises d'AVESNES-SUR-HELPE, M. GUIDEZ PIERRE

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
- des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 15 000 euros aux agents de catégorie A exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises d'AVESNES SUR HELPE, dont les noms suivent :
M. CAULLERY Jean-Pierre.
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises d' AVESNE SUR HELPE, dont les noms suivent :
M. HAUTECOEUR Serge, M. COVILLERS Alain, M.ABADIA Frédéric, Mme BOQUET Corinne.

N° 1640 Délégation du comptable du service des entreprises de TOURCOING SUD, M. COCHETEUX FRANCIS

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- des rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011,
- des créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 ;
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 15 000 euros aux agents de catégorie A exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de TOURCOING SUD, dont les noms suivent :
M. VANASSCHE Daniel.
- des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 10 000 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de TOURCOING SUD, dont les noms suivent :
M. DEMEYERE David, Mme HUGUES Catherine, Melle ZIELINSKI Martine, Melle SAINT AROMAN Emilie, M. SZELONG Alain, M.GREZ Jean-François, Melle DELEMME Laury, Mme COINTE Claudie, Melle FOURNIER Vanessa, M.LANGUE Jean-Pierre, Mme COTE Marguerite, Mme SENABRE Brigitte.

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
UNITÉ TERRITORIALE DU NORD - LILLE**

N° 1641 Nomination de Monsieur BOURDON Jean-Louis, inspecteur du travail

Par décision en date du 8 juin 2011

La décision du 28 avril 2011 portant nomination des inspecteurs du travail de l'Unité Territoriale Nord Lille est modifiée comme suit en son article 2 :

LILLE 5ème : 77, Rue Léon Gambetta BP 665 – 59033 LILLE cedex -
Téléphone : 03.20.12.55.60 : Monsieur BOURDON Jean-Louis, Inspecteur du Travail à compter du 11 juillet 2011.

L'article 3 est supprimé à compter du 11 juillet 2011.

N° 1642 Délégation à Monsieur David LANNOY, contrôleur du travail

Par décision en date du 8 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. David LANNOY, Contrôleur du travail , aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire de travaux, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont il aura constaté qu'il(s) se trouve(nt) exposé(s), sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics, à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement, soit aux risques liés aux opérations de confinement ou de retrait de l'amiante.

Article 2 : Délégation est également donnée à M. David LANNOY, Contrôleur du travail, aux fins de mettre en demeure tout employeur dont les salariés se trouvent dans une situation dangereuse, résultant d'une exposition à une substance chimique Cancérogène, Mutogène, toxiques pour la Reproduction (CMR), à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par la réglementation, de remédier à cette

situation, et si à l'issue du délai fixé dans une mise en demeure notifiée en application de l'art. L4721-8 du code du travail et après vérification par un organisme mentionné à cet article, le dépassement de valeur limite de concentration d'une substance CMR persiste, d'ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée.

Article 3 : Délégation est donnée à M. David LANNOY, Contrôleur du travail, aux fins d'autoriser, la reprise des travaux ou de l'activité concernée lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ou la situation dangereuse, ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux ou d'activité et que le Contrôleur du travail, informé de ces mesures prises par l'employeur en aura préalablement vérifié l'effectivité et l'efficacité.

Article 4 : Les présentes délégations de pouvoirs s'exercent sous l'autorité de l'Inspecteur du travail signataire.

N° 1643**Délégation à Madame Laurence PREVOST, contrôleur du travail**

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Laurence PREVOST, Contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire de travaux, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont il aura constaté qu'il(s) se trouve(nt) exposé(s), sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics, à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement, soit aux risques liés aux opérations de confinement ou de retrait de l'amiante.

Article 2 : Délégation est également donnée à Mme Laurence PREVOST, Contrôleur du travail, aux fins de mettre en demeure tout employeur dont les salariés se trouvent dans une situation dangereuse, résultant d'une exposition à une substance chimique Cancérogène, Mutogène, toxiques pour la Reproduction (CMR), à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par la réglementation, de remédier à cette situation, et si à l'issue du délai fixé dans une mise en demeure notifiée en application de l'art. L4721-8 du code du travail et après vérification par un organisme mentionné à cet article, le dépassement de valeur limite de concentration d'une substance CMR persiste, d'ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée.

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Laurence PREVOST, Contrôleur du travail, aux fins d'autoriser, la reprise des travaux ou de l'activité concernée lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ou la situation dangereuse, ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux ou d'activité et que le Contrôleur du travail, informé de ces mesures prises par l'employeur en aura préalablement vérifié l'effectivité et l'efficacité.

Article 4 : Les présentes délégations de pouvoirs s'exercent sous l'autorité de l'Inspecteur du travail signataire.

N° 1644**Délégation à Monsieur Mohamed REIKHAIL contrôleur du travail**

Par décision en date du 14 Juin 2011

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Mohamed REIKHAIL, Contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire de travaux, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont il aura constaté qu'il(s) se trouve(nt) exposé(s), sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics, à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement, soit aux risques liés aux opérations de confinement ou de retrait de l'amiante.

Article 2 : Délégation est également donnée à M. Mohamed REIKHAIL, Contrôleur du travail, aux fins de mettre en demeure tout employeur dont les salariés se trouvent dans une situation dangereuse, résultant d'une exposition à une substance chimique Cancérogène, Mutogène, toxiques pour la Reproduction (CMR), à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par la réglementation, de remédier à cette situation, et si à l'issue du délai fixé dans une mise en demeure notifiée en application de l'art. L4721-8 du code du travail et après vérification par un organisme mentionné à cet article, le dépassement de valeur limite de concentration d'une substance CMR persiste, d'ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Mohamed REIKHAIL, Contrôleur du travail, aux fins d'autoriser, la reprise des travaux ou de l'activité concernée lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ou la situation dangereuse, ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux ou d'activité et que le Contrôleur du travail, informé de ces mesures prises par l'employeur en aura préalablement vérifié l'effectivité et l'efficacité.

Article 4 : Les présentes délégations de pouvoirs s'exercent sous l'autorité de l'Inspecteur du travail signataire.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD - PAS-DE-CALAIS**N° 1645****Décision portant modification des délégations de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais**

Par décision en date du 14 juin 2011

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2010-002 en date du 1^{er} avril 2010 sont abrogées.

Article 2 : Sans préjudice des délégations de signature organisées par la décision n°2010-008 du Directeur général de l'ARS en date du 3 mai 2010 (modifiée), délégation de signature est accordée à M. Pascal Forcioli en qualité de Directeur général adjoint de l'ARS chargé de la santé publique pour signer tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur général de l'ARS en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Lenoir.

En cas d'empêchement ou d'absence simultanés de M. Daniel Lenoir et de M. Pascal Forcioli, délégation de signature est accordée à M. Jean-Pierre Robelet, Directeur général délégué chargé de l'offre de soins, pour signer tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur général de l'ARS.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais et au recueil des actes administratifs de chacun des 2 départements.

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD PAS DE CALAIS HAUTE NORMANDIE ET PICARDIE
CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE ANNOEULLIN**

N° 1646**Animation de certaines activités**

Par décision portant délégation de signature n° 42 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins d'autoriser l'animation d'activités organisées pour les personnes détenus, par des personnes extérieures (article D446 du code de procédure pénale).

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Antoine DANIEL, directeur de détention

Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1647**Autoriser la réception d'un colis postal ou le dépôt d'un colis à l'établissement**

Par décision portant délégation de signature n° 43 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Monsieur Antoine DANIEL, directeur de détention

Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser la réception ou l'envoi d'objets autorisés, soit par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites effectuées dans le cadre d'un permis de visite ou la venue d'un visiteur de prison agréé, soit par colis postal pour les personnes détenus ne bénéficiant pas de visites dans le cadre d'un permis de visite (article D431 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1648**Ordonner un parloir avec dispositif de séparation**

Par décision portant délégation de signature n° 44 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Monsieur Antoine DANIEL, directeur de détention

Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Monsieur Guillaume ROUSSEL, chef de détention

Monsieur David KOSCIANSKI, adjoint au chef de détention

Aux fins de décider que les visites d'une personne détenue auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (article R57-8-12 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1649**Refus temporaire de faire droit à un permis de visite**

Par décision portant délégation de signature n° 45 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins de surseoir un permis de visite établi en faveur d'une personne détenue (article R57-8-11 du code de procédure pénale).

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Antoine DANIEL, directeur de détention

Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1650**Accès des personnes condamnées au téléphone**

Par décision portant délégation de signature n° 46 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser, de refuser, de suspendre ou de retirer l'accès au téléphone aux personnes détenues condamnées (article R57-8-23 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1651 **Autoriser l'envoi d'argent ou la réception de subsides**

Par décision portant délégation de signature n° 47 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins

- d'autoriser une personne détenue à envoyer de l'argent à sa famille (article D421 du code de procédure pénale)
- d'autoriser une personne détenue à recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis de visite permanent (article D422 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1652 **Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent**

Par décision portant délégation de signature n° 48 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (article D394 du code de procédure pénale).

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1653 **Autorisation de remise d'objets appartenant à une personne détenue**

Par décision portant délégation de signature n° 49 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser la remise à un tiers désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent être transférés en raison de leur volume ou de leur poids (article D340 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1654 **Autoriser une personne détenue à effectuer un versement à l'extérieur**

Par décision portant délégation de signature n° 50 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser les personnes détenues à effectuer un versement à l'extérieur à partir de la part disponible de leur compte nominatif (article D330 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1655 **Refuser la participation d'une personne détenue à un examen**

Par décision portant délégation de signature n° 51 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins de refuser la possibilité à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement (article D436-3 du code de procédure pénale).

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1656 Autorisation à une personne détenue à retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne

Par décision portant délégation de signature n° 52 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser une personne détenue à retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne (article D331 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1657 Décider de la destination des aménagements faits par une personne détenue

Par décision portant délégation de signature n° 53 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins de décider de la destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (article D449 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1658 Retenue sur la part disponible du compte nominatif

Par décision portant délégation de signature n° 54 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins de décider une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues, en réparation de dommages matériels causés (article D332 du code de procédure pénale).

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1659 Autorisation la réception de cours par correspondance

Par décision portant délégation de signature n° 55 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'autoriser la réception des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'Education Nationale (article D436-2 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1660 La suspension de l'agrément d'un mandataire agréé

Par décision portant délégation de signature n° 56 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins de suspendre l'agrément d'un mandataire agréé (article D57-6-16 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1661 Désignation d'un interprète lors d'une commission de discipline

Par décision portant délégation de signature n° 57 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins de désigner un interprète lors d'une commission de discipline pour les personnes détenues ne comprenant pas ou ne parlant pas la langue française (article D57-7-25 du code de procédure pénale).

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Guillaume ROUSSEL, chef de détention
Monsieur David KOSCIANSKI, adjoint au chef de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1662 Délivrance ou retrait des permis de visite aux personnes condamnées

Par décision portant délégation de signature n° 58 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins de délivrer tout permis de visite aux personnes condamnées (article D411 et R57-8-10 du code de procédure pénale)

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N°1663 Dispense d'exécution, la suspension ou le fractionnement des sanctions disciplinaires

Par décision portant délégation de signature n° 59 en date du 16 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'accorder une dispense d'exécution, une suspension ou un fractionnement des sanctions disciplinaires (article D57-7-60 du code de procédure pénale)

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Guillaume ROUSSEL, chef de détention
Monsieur David KOSCIANSKI, adjoint au chef de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1664 Suspense l'agrément d'un visiteur de prison

Par décision portant délégation de signature n° 60 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins de suspendre l'agrément d'un visiteur de prison (article D473 du code de procédure pénale).

En cas d'absence ou d'empêchement à :

Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1665 Etablissement du tableau de roulement des assesseurs extérieurs

Par décision portant délégation de signature n° 61 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins de dresser le tableau de roulement désignant pour une période déterminée, les assesseurs extérieurs appelés à siéger à la commission de discipline (article R57-7-12 du code de procédure pénale)

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1666

Interdire l'accès à une publication

Par décision portant délégation de signature n° 62 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement

Aux fins d'interdire l'accès aux personnes détenues à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et de l'établissement ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou d'une personne détenue (article D57-9-8 du code de procédure pénale)

En cas d'absence ou d'empêchement à

Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1667

Interdire l'accès d'une personne détenue aux activités sportives

Par décision portant délégation de signature n° 63 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention

Aux fins d'interdire à une personne détenue, l'accès aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (article D459-3 du code de procédure pénale).

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1668

Autoriser la participation aux activités

Par décision portant délégation de signature n° 64 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention
Monsieur Guillaume ROUSSEL, chef de détention
Monsieur David KOSCIANSKI, adjoint au chef de détention
Monsieur Stéphane BOCQUET, lieutenant
Monsieur Jean-Marc CAPPE, lieutenant
Monsieur Laurent KAPITZA, lieutenant
Monsieur Julien LEPENANT, lieutenant
Monsieur Khalid MAROUANE, lieutenant
Monsieur Yannick MUTEZ, lieutenant

Aux fins de désigner les personnes détenues autorisées à participer à des activités (article D446 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

N° 1669

Suspension du régime de l'encellulement individuel

Par décision portant délégation de signature n° 65 en date du 17 juin 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François NOURRISSON, directeur adjoint au chef d'établissement
Monsieur Antoine DANEL, directeur de détention
Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention
Monsieur Guillaume ROUSSEL, chef de détention
Monsieur David KOSCIANSKI, adjoint au chef de détention

Monsieur Stéphane BOCQUET, lieutenant
Monsieur Jean-Marc CAPPE, lieutenant
Monsieur Laurent KAPITZA, lieutenant
Monsieur Julien LEPENANT, lieutenant
Monsieur Khalid MAROUANE, lieutenant
Monsieur Yannick MUTEZ, lieutenant

Aux fins de suspendre le régime de l'encellulement individuel pour les personnes détenues (article D93 du code de procédure pénale)

Uniquement pour les secteurs de détention les concernant :

Monsieur Pascal COCQ, major
Monsieur Luc DELIERE, major
Monsieur Gilles DUFOUR, major
Monsieur Thierry MARLIERE, major
Monsieur Pascal NOEL, major
Monsieur Grégory ACCART, premier surveillant
Monsieur Hervé DEVEMY, premier surveillant
Monsieur Kamel DRAIDI, premier surveillant
Monsieur Armand FOSSE, premier surveillant
Madame Sandrine HAINEZ, première surveillante
Monsieur Christophe KIECKEN, premier surveillant
Monsieur Grégory LECIGNE, premier surveillant
Monsieur Dominique LEIGNEL, premier surveillant
Monsieur Christophe MISIEK, premier surveillant
Monsieur Mario SONTA, premier surveillant
Monsieur Pascal TRAISNEL, premier surveillant
Monsieur Olivier VINCENT, premier surveillant

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

TABLE DES MATIERES

CABINET DU PRÉFET DE RÉGION

Récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Pierrick TROUCHAUD	1732
Nomination des Membres du Conseil départemental Pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation	1732

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral portant déclassement du domaine public.....	1733
--	------

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

Délégation du comptable du service des entreprises de MAUBEUGE, M. COURTE ANDRE.....	1733
Délégation du comptable du service des entreprises de CAMBRAI, Mme RAQUIN BRIGITTE	1733
Délégation du comptable du service des entreprises de LE QUESNOY, M. VAN HOUTTEGHEM Emile.....	1734
Délégation du comptable du service des entreprises de LE LILLE Ouest, M. MORLIGHEM YVES	1734
Délégation du comptable du service des entreprises de VALENCIENNES VAL DE SCARPE, Mme SIMON EVELYNE	1734
Délégation du comptable du service des entreprises d'AVESNES-SUR-HELPE, M. GUIDEZ PIERRE	1735
Délégation du comptable du service des entreprises de TOURCOING SUD, M. COCHETEUX FRANCIS.....	1735

DIRECCTE DU NORD - PAS-DE-CALAIS UNITÉ TERRITORIALE DU NORD-LILLE

Nomination de Monsieur BOURDON, Jean-Louis inspecteur du travail.....	1735
Délégation à Monsieur David LANNOY, contrôleur du travail	1735
Délégation à Madame Laurence PREVOST, contrôleur du travail	1736
Délégation à Monsieur Mohamed REKHAIL, contrôleur du travail	1736

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD - PAS-DE-CALAIS

Décision portant modification des délégations de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais ..	1736
---	------

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DU NORD PAS DE CALAIS HAUTE NORMANDIE ET PICARDIE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE ANNOEULLIN

Animation de certaines activités (décision n° 42)	1737
Autoriser la réception d'un colis postal ou le dépôt d'un colis à l'établissement (décision n° 43).....	1737
Ordonner un parloir avec dispositif de séparation (décision n° 44)	1737
Refus temporaire de faire droit à un permis de visite (décision n° 45)	1737
Accès des personnes condamnées au téléphone (décision n° 46)	1737
Autoriser l'envoi d'argent ou la réception de subsides (décision n° 47)	1738
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent (décision n° 48).....	1738
Autorisation de remise d'objets appartenant à une personne détenue (décision n° 49)	1738
Autoriser une personne détenue à effectuer un versement à l'extérieur (décision n° 50)	1738
Refuser la participation d'une personne détenue à un examen (décision n° 51)	1738
Autorisation à une personne détenue à retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne (décision n° 52)	1739
Décider de la destination des aménagements faits par une personne détenue (décision n° 53).....	1739
Retenue sur la part disponible du compte nominatif (décision n° 54).....	1739
Autorisation la réception de cours par correspondance (décision n° 55)	1739
La suspension de l'agrément d'un mandataire agréé (décision n° 56)	1739
Désignation d'un interprète lors d'une commission de discipline (décision n° 57)	1740
Délivrance ou retrait des permis de visite aux personnes condamnées (décision n° 58).....	1740
Dispense d'exécution, la suspension ou le fractionnement des sanctions disciplinaires (décision n° 59)	1740
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison (décision n° 60).....	1740
Etablissement du tableau de roulement des assesseurs extérieurs (décision n° 61).....	1740
Interdire l'accès à une publication (décision n° 62).....	1741
Interdire l'accès d'une personne détenue aux activités sportives (décision n° 63).....	1741
Autoriser la participation aux activités (décision n° 64)	1741
Suspension du régime de l'encellulement individuel (décision n° 65)	1741

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord